

18/07/2017

Une Réforme du Code du Travail...

En concertation avec les partenaires sociaux !

Le projet de loi d'habilitation, adopté le 13 juillet 2017, va permettre au gouvernement de réformer par ordonnances le code du travail. Les ordonnances seront examinées en Conseil des ministres le 20 septembre, avant que leur ratification ne soit soumise au Parlement.

En **synthèse**, le texte prévoit :

- Une **nouvelle articulation** de l'accord d'**entreprise** et de l'accord de **branche**
- La **fusion des Instances Représentatives du Personnel** (hors délégués syndicaux)
- Une modification du régime juridique de la rupture du contrat de travail, avec notamment une **barémisation des indemnités prud'homales**.



Le **nouveau droit du travail** tend à réduire le travail à un « marché », à un empilement de mesures techniques, sans s'interroger sur les conditions sociales et historiques fondant notre identité collective et sur les réels leviers à actionner pour s'engager vers une stabilité.

Sous couvert d'un objectif de vouloir concilier une société de l'immédiat avec l'exigence de réformes complexes, la voie à des excès de **flexibilité** est empruntée par la France, flexibilité qui se retrouve, par exemple, dans le nouveau contrat « **CDI de chantier** », à « mission spécifique », un contrat à mi-chemin entre le CDI et le CDD.

*Quels **résultats** prévoir? Plus de **précarité**, plus de **déstabilisation** du salariat !*

FO Banques BNPP demande l'ouverture d'un **dialogue** avec la **Direction** pour aborder les points suivants :



- Le groupe BNP Paribas compte-t-il mettre en œuvre le **CDI de chantier** qui pourrait s'ouvrir à des activités de gestion de projet (IT, IMEX, etc.), de consulting, voire à toute prestation non pérenne ?
- Le groupe BNP Paribas prévoit-il d'appliquer la **fusion des IRP sans passer par un accord d'entreprise** ?
- Le groupe BNP Paribas imagine-t-il mettre en place le **chèque syndical** ?
- Le groupe BNP Paribas envisage-t-il la mise en place du **référendum d'entreprise** ?

Nos convictions sont les vôtres ? Alors rejoignez-nous ! [Cliquez ici](#)

Délégation Nationale FO Banques BNP Paribas

32 rue de Clignancourt - 75018 Paris - ACI : CSDRCA1 - Tél. : 01 40 14 38 24 - Fax : 01 40 14 60 05



@FoBNPParibas



web